



Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Note de Version – 2020.01.0

Table des matières

Vue d'ensemble	4
Contacteur le service client	4
Webinaire de présentation des fonctionnalités	4
Comment mettre à jour ?	4
Nouvelles fonctionnalités – Janvier 2020	5
Mise à jour des bibliothèques d'actes	5
IFU's – Formulaires / Export TDRCM	5
Informations importantes.....	6
Synthèse des informations reprises dans le 2561 depuis Lexis PolyActe/Lexis PolyOffice.....	6
Période de référence.....	7
Nature de compte et type de compte.....	7
Adresse Fiscale (25002).....	7
Gestion des plafonds (dossier en gérance majoritaire).....	7
Export TDRCM.....	8
Souscription du formulaire en ligne.....	9
Factures – Nouvelles mentions obligatoires (25992)	9
2777 – EDI – Annulation de paiement (18198)	9
Annulation du paiement.....	10
Rectifier les déclarations.....	11
Etablissement de la nouvelle déclaration.....	11
Annulation d'une annulation de paiement.....	12
Mise à jour des juridictions – réforme de la justice (25007)	12
Prévisualisation des documents (18125)	12
Mise à jour des dossiers 'Droit des sociétés' et 'Droit social' (23269)	13
Utilisateurs temporaires (25632)	14
Feuille de présence paramétrable (18975)	14
Paramétrage.....	14
Utilisation.....	15
Améliorations – Janvier 2020	17
Modification d'un modèle (25836)	17
Mot de passe oublié (25668)	17
Parapheur – modification de la date de création impossible (25301)	17
Agenda – Taille du mémo (23922)	18
Statistiques	18
Grand livre « clients » (24729).....	18
Adresse AFNOR (24999)	18
Gestion collaborative – nom de dossier avec apostrophe (25731)	18
Régime matrimonial en doublon (23666)	19
Dossier 'Association' – modification de la synthèse (25720 - 25867)	19

Changement de forme sociale – nature de titres inactives (25460)	19
Archivage des dossiers non soldés (24309)	19
Personnes – dossiers connectés (25555)	19
Lettrage d’une écriture financière (25790)	20
Feuille de temps – filtrage sur plusieurs utilisateurs (25147)	20
Parapheur – Affichage du nom (25579)	20
Liste des dossiers – Nouveau filtre (18174)	20
Addin Outlook – caractères spéciaux (25190)	21
Suppression d’un dossier après suppression d’une opération sur les titres (26069)	21
Erreur en rédaction (26223 / 26333 /26286/26518)	21

Vue d'ensemble

Cette nouvelle version est mise à disposition de nos clients en janvier 2020.

Cette notice contient des informations applicables aux produits suivants :

- Lexis PolyOffice
- Lexis PolyActe

Il est indiqué à quels produits les nouveautés sont applicables.

Cette version contient de nouvelles fonctionnalités, des améliorations de fonctionnalités existantes ainsi que la résolution de différents problèmes.

Utilisez ce document pour découvrir les changements de cette version.

Contactez le service client

Si vous avez des questions sur l'installation de la nouvelle version ou l'utilisation des nouvelles fonctionnalités, vous pouvez contacter le service client.

Le service client est le point d'entrée unique couvrant l'ensemble de vos demandes, il est accessible du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures sans interruption à l'exception des jours fériés, par e-mail à assistance.logiciel@lexisnexis.fr ou par téléphone au :



Si vous appelez depuis l'étranger, composez le +33 821 200 700 (coût variable en fonction du pays d'appel).

Webinaire de présentation des fonctionnalités

Une présentation des nouvelles fonctionnalités via un webinaire sera organisée par LexisNexis. Vous serez contacté par email pour y participer.

Comment mettre à jour ?

Si vous utilisez les solutions Lexis Poly en mode SaaS, votre solution sera automatiquement mise à jour sans intervention de votre part. La mise à jour sera disponible quelques jours après l'annonce de la version.

Si vous utilisez les solutions Lexis Poly en mode On Premise (installé sur vos serveurs), vous pouvez vous rendre sur notre base de connaissance qui vous indique comment mettre à jour Lexis Poly On Premise (<https://assistance.lexisnexis.fr/hc/fr/articles/360014705392-Comment-faire-une-mise-%C3%A0-jour-LexisPoly-OP-On-Premises->).

Nouvelles fonctionnalités – Janvier 2020

Cette mise à jour apporte les améliorations suivantes :

- Mise à jour des bibliothèques d'actes
- IFU's – Formulaires / Export TDRCM
- Factures – Nouvelles mentions obligatoires
- 2777 – EDI – Annulation de paiement
- Mise à jour des juridictions – réforme de la justice
- Prévisualisation des documents
- Mise à jour des dossiers 'Droit des sociétés' et 'Droit social'
- Utilisateurs temporaires
- Feuille de présence paramétrable

Mise à jour des bibliothèques d'actes

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

L'ensemble des bibliothèques d'actes a été mis à jour.

Pour en connaître le détail, veuillez-vous reporter à la notice juridique accessible depuis le menu « Documentations – Notice juridique ».

IFU's – Formulaires / Export TDRCM

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Les formulaires 2561, 2561 Bis et 2561 Ter ont été mis à jour pour la campagne IFU's concernant les revenus de 2019.

Depuis janvier 2018, le dépôt de l'IFU par procédé informatique pour TOUS les déposants, quel que soit le nombre de bénéficiaires ou le montant global des revenus déclarés au titre de l'année précédente est devenu obligatoire.

Ce dépôt par voie informatique peut être réalisé selon le procédé TD-RCM ou au moyen de formulaires en ligne (échange de formulaires informatisés – EFI).

Ces deux procédures sont disponibles sur le site impots.gouv.fr, sous la rubrique « Service en ligne » de l'espace Tiers déclarants. Par conséquent, les feuillets papier n° 2561 et 2561 bis disponible ne doivent en aucun cas être transmis à l'administration.

Ces feuillets sont dorénavant uniquement destinés à servir de support visuel pour les déposants utilisant les procédés informatiques.

Informations importantes

- ⇒ Le taux du PFU est de 12,80 % qu'il s'agisse des dividendes, des jetons de présence ou des intérêts de compte courant.
- ⇒ **Zone AZ** : L'administration fiscale considère que les dividendes versés par des sociétés qui répondent aux conditions d'éligibilité à l'abattement de 40 % (2 de l'article 158 du CGI: société soumise à l'IS ayant leur siège dans un état de la communauté européenne...) doivent être complétés en zone AY (et non en AZ) même si effectivement, le bénéficiaire est une personne morale qui n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu et qui ne bénéficiera pas de l'abattement de 40 %.
- ⇒ Dans le cas des dossiers avec gérance majoritaire, il est de nouveau effectué la distinction au niveau du plafond de détention supérieur ou inférieur à 10% du capital. La partie n'excédant pas le seuil de 10% est renseignée en zone DQ et la partie excédant ce seuil est renseignée en zone BS.
- ⇒ Pour les questions fiscales, une boîte aux lettres est à votre disposition : tiersdeclarants@dgfip.finances.gouv.fr

Synthèse des informations reprises dans le 2561 depuis Lexis PolyActe/Lexis PolyOffice

Cellule	Alimentation
ZI ,XI	Ces zones (2561 et 2561 bis) reçoivent la ville de résidence.
ZJ ,XJ	Ces zones (2561 et 2561 bis) reçoivent le code postal (pour les résidents en France et DOM), le code INSEE du pays (pour les résidents étrangers) et le code INSEE de la commune pour les TOM et COM
AQ/DC	Ces zones (2561 et 2561 bis) reçoivent la valeur 1231 par défaut.
AE	Cette zone reçoit la commune de naissance pour les bénéficiaires nés en France et DOM ou le pays pour ceux nés à l'étranger, TOM et COM.
AF	Cette zone reçoit le code INSEE de la commune pour les bénéficiaires nés en France, DOM, TOM et COM ou le code INSEE du pays pour ceux nés à l'étranger
AZ	Cette cellule concerne les revenus non éligibles à l'abattement de 40%, et n'est pas alimentée par PolyActe/PolyOffice Plus
BW	Cette cellule est alimentée du montant des jetons de présence (personnes physiques ou morales domiciliées en France) Elle est aussi alimentée des jetons de présence dans le cas des non-résidents d'un pays ou territoire membre de l'UE
AY	Cette cellule est alimentée du montant des dividendes, hors PEA, pour les associés « Personnes physiques » ou « personnes morales » domiciliés en France.
BN	Uniquement pour les non-résidents , cette cellule est alimentée du montant des dividendes, des intérêts de compte courant et du montant des jetons de présence pour les associés « Personne physique » et « Personne morale ».
BP	Uniquement pour les non-résidents , cette cellule est alimentée du montant du prélèvement sur le contenu de BN. Uniquement dans le cas des non-résidents dispensés de prélèvement ou de retenue à la source, cette zone reçoit « 0 ».
BS	Dans le cadre de la gérance majoritaire , cette cellule est alimentée du montant des dividendes et intérêts de compte courant pour la fraction excédant le seuil des 10%.
BU	Cette cellule n'est plus alimentée
DQ	Cette cellule est alimentée du montant des dividendes, intérêts de compte courant et jetons de présence soumis aux prélèvements sociaux pour les personnes physiques domiciliées en France. Dans le cadre de la gérance majoritaire , cette cellule est alimentée du montant des dividendes et intérêts de compte courant pour la fraction n'excédant pas le seuil des 10%.
AR	Cette cellule est alimentée du montant des intérêts de compte courant assujettis au PFU [compte normal ou compte bloqué pour les personnes physiques et morales domiciliées en France].
AN	Cette cellule sera alimentée du montant des cessions de parts renseignées dans PolyActe/PolyOffice Plus (Il s'agit des cessions de droits sociaux visés à l'article 150-0 A du CGI)
AD	Cette cellule est alimentée du montant du prélèvement forfaitaire unique sur les dividendes, intérêts de compte courant et jetons de présence au taux de 12,80 %

Période de référence

Par défaut, nous alimentons la période de référence (zone AQ du 2561) de la valeur 1231 (correspondant au 31 décembre). Pensez à mettre à jour cette information dans le formulaire si nécessaire.

Nature de compte et type de compte

Nous vous rappelons qu'il est fortement conseillé par la DGI de renseigner ces zones, bien que non obligatoires, afin d'éviter tout rejet de vos fichiers TDRCM, même si dans ce cas précis, il s'agit d'anomalies non bloquantes.

Pour renseigner ces zones dans PolyActe/PolyOffice, vous devez accéder au module « Associés » puis cliquer sur le bouton <Edit> à droite de l'associé concerné afin d'afficher la page contenant les champs liés à la gestion des comptes.

Informations du compte

Numéro de compte * Compte clos Solde

Dénomination du compte

Nature de droit sociaux Pleine propriété Nue-propriété Usufruit

Nature de compte Type de compte

Droits sociaux détenus dans un P.E.A. Droits sociaux détenus dans un P.E.A./P.M.E.

Adresse Fiscale (25002)

Dans le cas où un bénéficiaire possède une adresse fiscale (saisie dans sa fiche), les formulaires 2561 ainsi que le fichier d'export utilisent cette adresse en lieu et place de l'adresse postale.

Gestion des plafonds (dossier en gérance majoritaire)

Cette année, la distinction entre la fraction des revenus qui n'excède pas et qui excède 10 % du capital doit être de nouveau réalisée et répartie entre les zones DQ et BS.

Pour vous aider au niveau de cette répartition, nous avons réaffiché les colonnes « <= plafond » et « > plafond » dans la liste des bénéficiaires.

Liste des bénéficiaires							
Cerfa 2561							
<small>Veuillez vérifier le contenu et la cohérence des formulaires en respectant les recommandations présentes sur les notices fournies par l'administration fiscale ou sur le site http://impots.gouv.fr/. Aucune responsabilité de l'éditeur, de quelque nature que ce soit, ne pourra être recherchée à ce titre, ni faire l'objet d'aucune demande de dommages-intérêts.</small>							
<input checked="" type="checkbox"/> Contrôler les plafonds Données générées le 28/11/2019 à 16:20 <input type="button" value="Rafranchir"/> 2019 <input type="button" value="TD/RCM"/> <input type="button" value="Vérifier le contenu"/> <input type="button" value="Montrer le contenu"/>							
Nom ou dénomination ↑	Div.	ICC	Rémunérations	Cessions parts	<= au plafond	> au plafond	
▶ M. FAGOT Jacques -	2100,00	700,00	0,00	0,00	2400,00	400,00	
▶ M. FAGOT Maurice -	450,00	150,00	0,00	0,00	600,00	0,00	
▶ M. FAGOT Paul -	450,00	200,00	0,00	0,00	650,00	0,00	
▶ M. LOUIS Philippe -	2400,00	1000,00	0,00	0,00	3400,00	0,00	
▶ Mme FAGOT Isabelle -	600,00	300,00	0,00	0,00	900,00	0,00	

REMARQUE : ces colonnes sont automatiquement alimentées si vous établissez vos déclarations 2777 avec PolyOffice/PolyActe. En effet, à partir des informations que vous avez mentionné dans vos 2777, nous sommes en mesure de reprendre ces valeurs.

Dans le cas où vous n'établissez pas vos déclarations 2777 avec PolyOffice/PolyActe, seule la colonne « <= Plafond » est alimentée du montant total des revenus à déclarer. C'est à vous d'effectuer la répartition entre ces deux colonnes avant de valider vos IFU's.

Export TDRCM

Les fichiers TD-RCM doivent être adressés par réseau via le portail TELE-TD. Le bordereau d'envoi est également dématérialisé et saisi directement en ligne.

L'accès a TELE-TD est disponible depuis l'espace Tiers déclarants du site impots.gouv.fr : [Partenaire / Tiers déclarants / Services en ligne / Accès à la transmission par internet des fichiers TD-Bilatéral \(EDI\)](#) ou directement à l'adresse suivante : <https://teletd.impots.gouv.fr/teletd/connexionEDI.do>.

Après connexion au service, l'authentification se fait à l'aide du compte (identifiant et mot de passe) qui vous a été fourni préalablement par courriel. Il est également possible d'obtenir ses identifiants de connexion directement sur l'application TELE-TD (lien « [Obtenir mes identifiants](#) »)

Le bordereau d'envoi est dématérialisé. Il est saisi en ligne préalablement à la transmission du fichier TD-RCM et il doit être établi au nom de l'émetteur du fichier

La transmission par support physique reste cependant possible aux seuls établissements payeurs monégasques et doit, dans ce cas, être accompagnée d'un bordereau d'envoi ayant au verso la liste des numéros de SIRET des déclarants, et d'un certificat d'authentification.

Pour ces raisons, lorsque vous exporterez vos dossiers, un message apparaîtra vous permettant d'éditer, si vous le souhaitez, l'ensemble de ces documents.

Les déclarants qui se trouvent confrontés à des problèmes spécifiques ont la possibilité de contacter l'Assistance Directe Recoupement du ESI de NEVERS chargée de répondre aux questions de nature technique et réglementaire.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTABLISSEMENT DE SERVICES INFORMATIQUES
BP 709
58007 NEVERS CEDEX
Téléphone : 0 810 003 739 (service 0,06 €/min + prix appel)**

L'ESI de Nevers ne délivre plus d'exemplaire papier du cahier des charges. Celui-ci peut être téléchargé sur le site impots.gouv.fr / [partenaire](#) / [tiers déclarants](#) / [documentation utile](#) / [les cahiers des charges TD/Bilatéral](#).

Souscription du formulaire en ligne

Le dépôt peut également être effectué sur le portail TELE-TD du site impots.gouv.fr, au moyen de formulaires en ligne (échange de formulaires informatisés – EFI).

L'accès à TELE-TD pour l'envoi de formulaire en ligne est disponible depuis l'espace tiers déclarants du site impots.gouv.fr : Partenaire / Tiers déclarants / Service en ligne / Accès à la déclaration en ligne des données EFI, ou directement à l'adresse suivante : <https://teletd.impots.gouv.fr/teletd/connexionEFI.do>

La connexion au portail TELE-TD s'effectue avec les identifiants transmis par courriel aux déposants ayant utilisé cette procédure au titre de l'année précédente. Il est également possible d'obtenir ses identifiants de connexion directement sur l'application TELE-TD (lien << [Obtenir mes identifiants](#) >>). Les utilisateurs de cette procédure de déclaration en ligne bénéficieront d'un accusé de réception de leur déclaration délivré par l'administration et disposeront d'une copie dématérialisée du formulaire n°2561 ter à remettre à leur client.

Chaque connexion à la procédure d'envoi de formulaire en ligne ouvre une session déclarative. Il est possible de déclarer jusqu'à 50 bénéficiaires de revenus par session déclarative et il est possible pour un déclarant de procéder à un nombre illimité de sessions déclaratives.

IMPORTANT : il n'est pas possible de procéder au dépôt d'une déclaration rectificative avec la procédure de formulaire en ligne. Les déclarants devront donc porter une attention particulière aux éléments qu'ils font figurer dans leur envoi initial.

Factures – Nouvelles mentions obligatoires (25992)

Produit : Lexis PolyOffice

Depuis le 1^{er} octobre 2019, de nouvelles mentions obligatoires, telles que le coût horaire, le taux de TVA ainsi que le montant de la remise/majoration par ligne, doivent apparaître dans le détail de vos factures. Afin de répondre à cette demande, nous avons ajouté la possibilité d'éditer un détail plus complet de vos factures via l'impression d'une annexe.

Pour éditer l'annexe d'une facture, placez-vous dans votre dossier au niveau du module « Finances – Honoraires », cliquez sur le bouton <Action> à droite de la facture concernée puis appelez la commande « Editer – Annexe facture ».

Le modèle permettant d'éditer cette annexe se trouve dans le module « Configuration / Documents / Modèles » au niveau de la ligne intitulée « Annexe facture ».

2777 – EDI – Annulation de paiement (18198)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Une fonction permettant de traiter les annulations de paiement a été ajoutée dans le module d'export au format EDI des 2777 (cas par exemple où les services de la DGI refuse un export tout en ayant procédé au prélèvement des fonds présents dans cet export).

L'annulation de paiement n'est à utiliser avant la date limite du dépôt qu'en cas de paiement à tort alors qu'il n'y avait rien à payer. S'il s'agit d'une déclaration rectificative avant date limite du dépôt, l'annule et remplace fonctionne, il n'y a pas lieu d'utiliser l'annulation de paiement.

Cette opération peut se réaliser en trois étapes à savoir l'annulation du paiement (avec envoi du fichier EDI), le passage en mode « Rectificatif » de ces déclarations si vous souhaitez envoyer une nouvelle déclaration au service des impôts, puis élaboration de cette nouvelle déclaration (avec envoi du nouveau fichier EDI).

En cas d'erreur de manipulation, une fonction permettant d'annuler la demande d'annulation de paiement a également été ajoutée.

Annulation du paiement

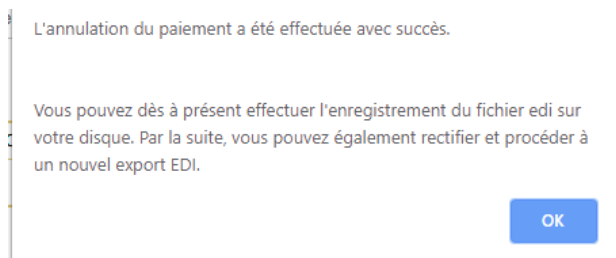
Pour accéder à cette fonction, activez le module « Données / Déclarations de revenus » puis cliquez sur le filtre 2777.

Dans le filtre des mois, indiquez la période concernée et sélectionnez le filtre « EDI exportés » avant de cliquer sur <Appliquer> afin de rechercher la ou les déclarations concernées par l'annulation de paiement.



Sélectionnez les déclarations en cochant la case située à gauche des lignes, puis cliquez sur le bouton <Annulation de paiement>.

Un message de confirmation vous informe des actions nécessaires pour finaliser cette annulation :



Répondez par <OK> pour continuer et procéder au rectificatif de cet export.

Selon votre navigateur, le fichier généré pour cette annulation de paiement sera à enregistrer sur votre disque dur à l'endroit de votre choix ou automatiquement sauvegardé dans votre dossier de téléchargement.

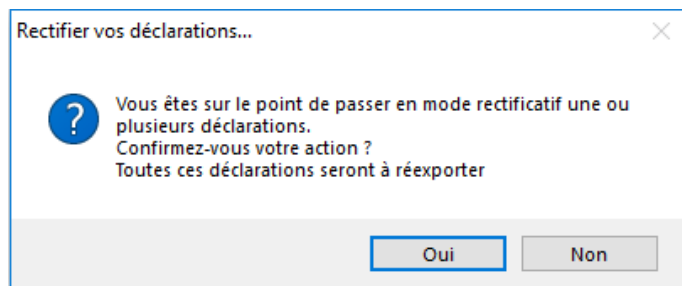
C'est ce fichier que vous devrez transmettre, via votre partenaire EDI, au service des impôts.

Rectifier les déclarations

Si vous souhaitez réaliser une nouvelle déclaration pour les dossiers concernés par l'annulation de paiement, sélectionnez le filtre « EDI (paiement » annulés) » puis cliquez sur <Appliquer> afin de faire la liste des déclarations concernées.



Sélectionnez vos déclarations à rectifier puis cliquez sur le bouton <Rectifier vos déclarations>. Un message de confirmation apparaît.



Répondez par oui afin de déverrouiller les déclarations concernées et procéder aux modifications attendues.

Etablissement de la nouvelle déclaration

Les déclarations pour lesquelles vous avez demandé la rectification ne sont plus considérées comme exportées.

Il vous appartient maintenant d'effectuer les modifications nécessaires dans les différents dossiers concernés afin de réaliser le formulaire 2777 et le préparer à un nouvel export.

Ces nouvelles déclarations 2777 étant réalisées, activez le module « Formulaire de type CERFA / Cerfa n° 2777 » accessible depuis la liste des dossiers.

Dans le filtre des mois, indiquez la période concernée et sélectionnez « EDI (prêt à exporter) » dans le filtre « Dividendes / ICC / rémunérations » afin de rechercher la ou les déclarations à exporter.

Procédez comme vous le feriez pour une déclaration initiale afin de générer le fichier que vous devrez transmettre, via votre partenaire EDI, au service des impôts.

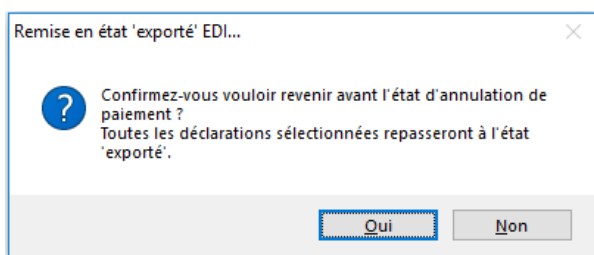
Annulation d'une annulation de paiement

Si au moment de votre sélection de déclarations pour annulation de paiement, vous avez sélectionné une déclaration par erreur, vous pouvez annuler le processus d'annulation de paiement en retournant dans la centrale des 2777 via « Formulaire de type CERFA / Cerfa n° 2777 » accessible depuis la liste des dossiers.

Dans le filtre des mois, indiquez la période concernée et sélectionnez « EDI (paiements annulés) » dans le filtre « Dividendes / ICC / rémunérations » afin de rechercher la ou les déclarations en cours d'annulation de paiement à annuler.

Sélectionnez les déclarations puis cliquez sur le bouton <Annuler l'export>.

Un message confirmant le retour à l'état initial de votre export apparaît auquel vous répondrez par Oui.



Mise à jour des juridictions – réforme de la justice (25007)

Produit : Lexis PolyOffice

La loi du 23 mars 2019 prévoit au 1er janvier 2020 la création du tribunal judiciaire en lieu et place des TGI et TI. Pour ceux présents dans la ville, il y a fusion des greffes, et pour les tribunaux d'instance présents dans une autre ville, ce sera une chambre de proximité du tribunal judiciaire. Le greffe du conseil des prud'hommes sera également au tribunal judiciaire dès lors que le CPH est dans la même ville.

Pour répondre à cette réforme, tous les TGI et les TI ont été mis en inactifs dans l'application afin qu'ils ne soient plus proposés à la création d'un nouveau dossier.

En parallèle, les tribunaux judiciaires, les tribunaux judiciaires (pôle social), les tribunaux judiciaires (chambre commerciale), les chambres de proximité du tribunal judiciaire, ont été insérés dans votre base de données.


Pour les dossiers existants rattachés à un TGI ou un TI, un message vous informe que le dossier est rattaché à une juridiction inactive dès l'ouverture de celui-ci, afin que vous procédiez à sa mise à jour.

Prévisualisation des documents (18125)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

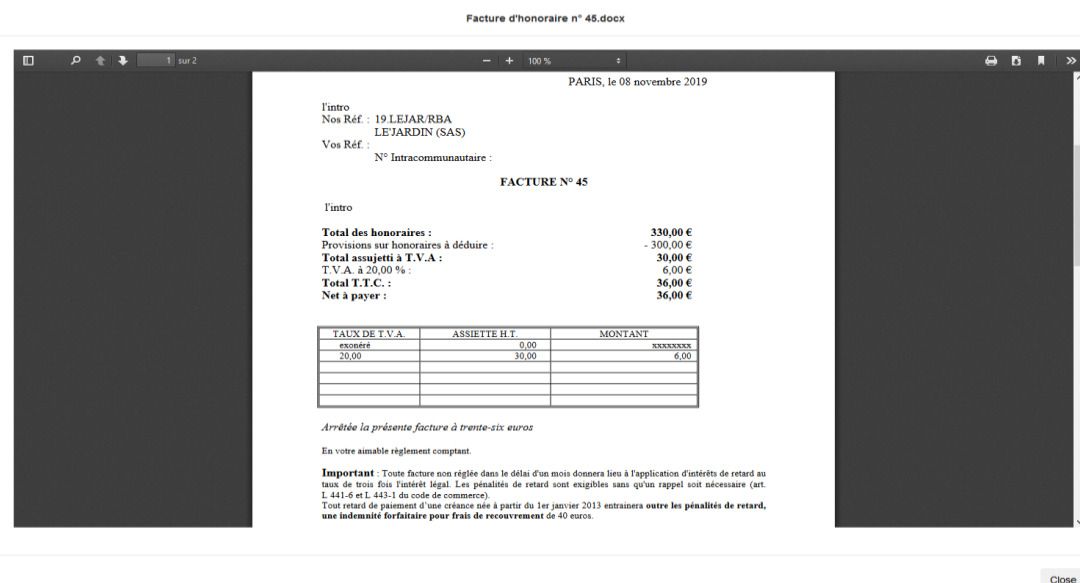
Une fonction de prévisualisation des documents a été ajoutée dans les parapheurs de vos dossiers ainsi que dans le parapheur général.

Dans un premier temps, seuls les documents Word, les PDF ainsi que les images sont supportés.

Pour accéder à cette prévisualisation, cliquez sur le bouton  à droite du document concerné.

La page suivante s'ouvre dans laquelle vous pouvez prendre connaissance du contenu de ce document.

Il est possible sur cet écran de télécharger, imprimer et naviguer dans le document.
Cliquez sur la croix en haut à droite ou sur le bouton <Fermer> pour sortir de la fenêtre de prévisualisation.



Mise à jour des dossiers 'Droit des sociétés' et 'Droit social' (23269)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Les ordonnances Macron de septembre 2017 ont créé une période transitoire, où des sociétés ont jusqu'au 31 décembre 2019 pour mettre en place le comité social et économique.

Les dossiers de type 'Droit des sociétés' et 'Droit social' ont été modifiés afin de répondre à ces ordonnances.

Au niveau des dossiers en 'Droit des sociétés' nous avons :

- renommer le module "Membres du CE/CSE" en "Membres du CSE"
- supprimer l'ajout d'un membre du CE dans le bouton <Nouveau>
- supprimer tous les liens des personnes qui étaient Membre du CE (dans la liste)

Au niveau des dossiers en 'Droit social' nous avons supprimé les fonctions représentatives suivantes dans les différents écrans et listes concernés :

- Délégué du personnel
- Membre du comité d'entreprise
- Membre du comité central d'entreprise
- Membre du comité d'établissement

Nous avons également supprimé les dates liées à ces fonctions représentatives dans le module « Informations sociales générales ».

Remarque : les processus faisant référence à ces fonctions représentatives ont également été mis à jour.

Utilisateurs temporaires (25632)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Une notion d'utilisateurs temporaires a été implémentée afin de répondre à la demande de création de comptes avec une date de fin dans le cas d'une ouverture d'accès temporaires (par exemple, pour des stagiaires ou des CDD).

Un utilisateur temporaire aura donc une date de début et une date de fin d'accès à Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe.

A l'échéance de la date de fin d'accessibilité à l'application, le compte de l'utilisateur temporaire est automatiquement désactivé.

Si nécessaire, un compte temporaire peut basculer en compte permanent.

Pour toute demande de mise en place de ce type de compte, merci de prendre contact avec votre service commercial.

Feuille de présence paramétrable (18975)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Paramétrage

Le modèle de feuille de présence est désormais paramétrable. Pour accéder à celui-ci, cliquez sur le menu Configuration en haut à droite de l'application et sélectionnez la commande « Configuration » puis « Documents ».



Quatre fichiers ont été ajoutés pour l'ensemble du Cabinet. Deux permettent de paramétrer le document en mode « Portrait » et les deux autres en mode « Paysage »

Pour chaque mode, deux fichiers sont proposés. Le premier permet de gérer l'en-tête le second permettant de gérer le modèle lui-même.

En cliquant sur « Documents / Modèles » vous accéderez aux deux nouveaux modèles « Feuille de présence (paysage) » et « Feuille de présence (portrait) ».

En cliquant sur « Documents / En-têtes » vous accéderez aux deux nouveaux en-tête « Entête feuille de présence (paysage) » et « Entête feuille de présence (portrait) ».

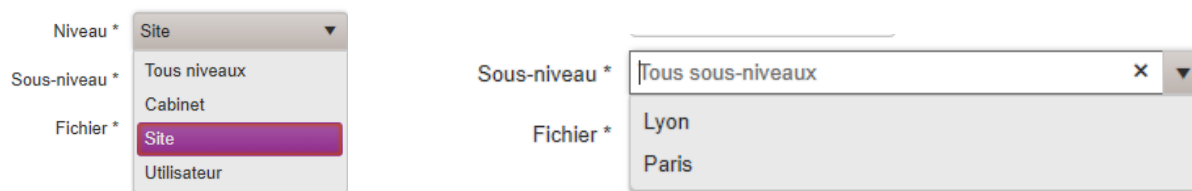
Exemple : si vous souhaitez modifier la police de caractères du modèle en mode portrait, cliquez sur « Documents / Modèles », et recherchez « Feuille de présence (portrait) ».

Cliquez sur ce lien afin d'ouvrir la page, puis cliquez sur le lien du fichier afin d'ouvrir le document dans Word.

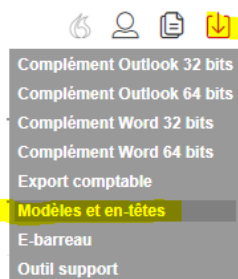
Une fois dans Word, effectuez vos modifications puis sauvegardez-les.

Important : Afin d'assurer le bon fonctionnement de la feuille de présence, il est recommandé de ne pas modifier les balises (informations encadrées des symboles <>). Seules la mise en page et les attributs (police, style, taille etc...) doivent être concernés par vos modifications.

Remarque : vous pouvez adapter ce paramétrage par site ou par utilisateur en ajoutant des lignes dans la configuration des en-têtes ou des modèles et en les associant au niveau et sous niveau correspondant.



Remarque : Dans le cas où vous souhaiteriez revenir aux fichiers d'origine, vous pouvez télécharger ceux-ci via la fonction « Téléchargement / Modèles et en-têtes » située en haut à droite de l'application.



Un fichier ZIP contenant l'ensemble des fichiers fournis pour l'application s'enregistre dans lequel à partir duquel vous pourrez réinstaller ces fichiers.

Utilisation

L'accès à l'impression de la feuille de présence n'a pas changé. Depuis la synthèse de votre dossier, activez la commande <Action – Impression – Feuille de présence>.

L'orientation du document « Portrait » ou « Paysage » se définit dans les paramètres d'impression en bas de la page. En fonction de votre choix, les modèles et en-têtes adaptés sont proposés dans les listes « Entêtes à utiliser » et « Modèle de document à utiliser ».

Les autres options n'ont pas été modifiées. Cliquez sur <Impression> pour générer la feuille de présence.

Feuille de présence

Assemblée générale **Assemblée générale du**

Ordinaire Extraordinaire Mixte 10/12/2019

Tri **Colonnes imprimées** **Types de personnes**

Nationalité Tri décroissant Pleine Propriété Usufruit Usufructiers Nus-propriétaires
 par nom Nue-propriété Voix
 par nombre de droits sociaux Vote par correspondance
 par numéro de compte

Complément de fin de document **Signature**

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le président

Sous-parapheurs **Paramètres d'impression** Nom du document *

Entêtes à utiliser

Niveau

Fichier

Modèle de document à utiliser

Niveau

Fichier

Les champs suivis d'un "*" sont obligatoires.

Améliorations – Janvier 2020

Cette mise à jour apporte les améliorations suivantes :

- Modification d'un modèle
- Mot de passe oublié
- Parapheur – modification de la date de création impossible
- Agenda – taille du mémo
- Statistiques
- Adresse AFNOR
- Gestion collaborative – Nom de dossier avec apostrophe
- Régime matrimonial en doublon
- Dossier 'Association' – modification de la synthèse
- Changement de forme sociale – nature de titres inactives
- Archivage des dossiers non soldés
- Personnes – Dossiers connectés
- Lettrage d'une écriture financière
- Feuille de temps – filtrage sur plusieurs utilisateurs
- Parapheur – affichage du nom
- Liste des dossiers – nouveau filtre
- Addin Outlook – caractères spéciaux
- Suppression d'un dossier après suppression d'une opération sur les titres
- Erreur en rédaction

Modification d'un modèle (25836)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Lors de la modification d'un modèle, depuis la configuration de Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe, il arrivait que les champs présents dans ce modèle ne fonctionnent plus empêchant la mise à jour de l'information attendue ou provoquant une erreur lors de la rédaction.

Une correction a été apportée.

Mot de passe oublié (25668)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Dans la page de connexion à l'application, la fonction « Mot de passe oublié » générait un code de sécurité qui n'était pas opérationnel.

Une correction a été apportée.

Parapheur – modification de la date de création impossible (25301)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Depuis le parapheur, la modification de la date de création d'un document, via le bouton d'édition à droite de chaque ligne, n'était pas prise en compte. Une correction a été apportée.

Agenda – Taille du mémo (23922)

Produit : Lexis PolyOffice

La taille du champ « Mémo » présent dans la saisie d'un événement agenda a été augmentée à 5000 caractères.

Les impressions agenda ont été modifiées en conséquence.

Statistiques

Produit : Lexis PolyOffice


Grand livre « clients » (24729)


Une variante de l'impression de cette statistique a été ajoutée afin d'obtenir un résultat avec une vision comptable de type HT/TVA/TTC.

Critères

Grand-Livre « Clients »

Ecritures

Du 

Au 

Type ▼

Nom du client contient

Type d'impression

Edition comptable (Débit/Crédit)

Sans antériorité

Edition détaillée (HT/TVA/TTC)

Avec antériorité

Adresse AFNOR (24999)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Une modification a été apportée au niveau du composant qui calcule l'adresse AFNOR à partir de l'adresse classique afin que l'adresse AFNOR soit générée aussi bien à la création d'une fiche personne qu'à la modification de celle-ci.

Gestion collaborative – nom de dossier avec apostrophe (25731)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Le partage par mail d'un document se trouvant dans une tâche de gestion collaborative associée à un dossier dont le nom comportait une apostrophe n'était pas possible. Une correction a été apportée.

Régime matrimonial en doublon (23666)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

La présence d'un doublon dans la liste des régimes matrimoniaux a été corrigée. Deux entrées similaires étaient présentes sous une dénomination différente : « Communauté réduite aux acquêts » et « Communauté légale ».

L'entrée "Communauté légale" a été supprimée pour plus de lisibilité et un traitement a été effectué sur les données afin de remplacer, dans les fiches éventuellement concernées, le régime "Communauté légale" par " Communauté réduite aux acquêts".

Dossier 'Association' – modification de la synthèse (25720 - 25867)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

La synthèse des dossiers dont la fiche « Personne » est une association a été modifiée afin d'afficher les informations de SIREN/SIRET ainsi que les informations du RCS.

Changement de forme sociale – nature de titres inactives (25460)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Dans le cas d'un changement de forme sociale, les natures de titres inactives étaient proposées dans la liste déroulante permettant d'associer la nature de titre à la nouvelle forme. Une correction a été apportée.

Archivage des dossiers non soldés (24309)

Produit : Lexis PolyOffice

Un contrôle a été ajouté dans le cas où un utilisateur tente d'archiver un dossier dans lequel toutes les écritures financières n'ont pas été soldées.

Ce contrôle apparaît sous la forme d'un message « Ce dossier n'est pas soldé, souhaitez-vous tout de même l'archiver ? ».

Si vous répondez par Oui, le dossier sera tout de même archivé.

Personnes – dossiers connectés (25555)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Une nouvelle colonne est présente dans la liste des dossiers connectés à une personne. Intitulée « Lien actif », elle permet d'indiquer si le rôle de cette personne dans le dossier est toujours actif ou non (cas d'un président mis en historique par exemple ou d'un associé archivé dans un dossier)

Lettrage d'une écriture financière (25790)

Produit : Lexis PolyOffice

La fonction permettant de forcer le lettrage d'une écriture financière provoquait une erreur lors de la validation de l'opération. Une correction a été apportée.

Feuille de temps – filtrage sur plusieurs utilisateurs (25147)

Produit : Lexis PolyOffice

Au niveau de la feuille de temps, le filtre permettant d'indiquer le collaborateur a été modifié afin d'autoriser la saisie de plusieurs personnes.

Pour rappel, tant qu'un seul collaborateur est présent dans le filtre, ce collaborateur est automatiquement proposé lorsque vous cliquez sur le bouton <Nouveau>

Si plusieurs collaborateurs ont été saisis dans le filtre, c'est le premier de la liste qui sera automatiquement proposé.

Parapheur – Affichage du nom (25579)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

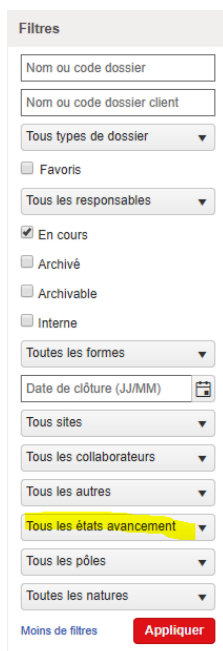
La limite d'affichage du libellé d'un parapheur est de 32 caractères. Afin de faciliter la lecture de ces parapheurs, une bulle d'information est affichée au survol de la souris et le libellé est tronqué avec un affichage de trois petits points pour vous signaler cet état.

Liste des dossiers – Nouveau filtre (18174)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Un filtre « Etat d'avancement » a été ajouté dans les filtres de la liste des dossiers.

Pour accéder à ce filtre, cliquez sur « Plus de filtre »



Filtres

Nom ou code dossier

Nom ou code dossier client

Tous types de dossier ▼

Favoris

Tous les responsables ▼

En cours

Archivé

Archivable

Interne

Toutes les formes ▼

Date de clôture (JJ/MM) 📅

Tous sites ▼

Tous les collaborateurs ▼

Tous les autres ▼

Tous les états avancement ▼

Tous les pôles ▼

Toutes les natures ▼

Moins de filtres **Appliquer**

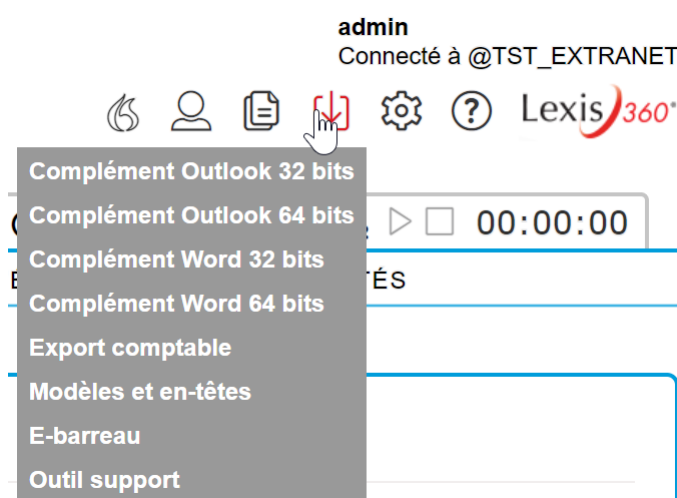
Addin Outlook – caractères spéciaux (25190)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Le classement d'un mail dont le sujet comportait les caractères « < » ou « > » provoquait une erreur et bloquait ce classement. Une correction a été apportée.

Rappel : Veuillez vérifier que vous avez bien téléchargé la dernière version du complément Outlook (V.1.0.90.0) afin de bénéficier des dernières améliorations.

Pour rappel, le téléchargement s'effectue via la commande « Téléchargement / Complément Outlook 32 ou 64 bits » selon votre version d'Office.



Suppression d'un dossier après suppression d'une opération sur les titres (26069)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

La suppression d'une opération sur les titres de type « S », depuis le registre des mouvements, bloquait par la suite la suppression du dossier lui-même. Une correction a été apportée.

Erreur en rédaction (26223 / 26333 / 26286/26518)

Produit : Lexis PolyOffice / Lexis PolyActe

Lors de la rédaction de certains actes, le message « une erreur est survenue » s'affichait. C'était le cas par exemple des actes 122, 159, 540 ou 635 de la bible SAS.